

Direction des affaires juridiques

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE,
DE L'INDUSTRIE ET DU NUMÉRIQUE

Arrêté du 30 mars 2016 portant nomination au comité consultatif national de règlement amiable des différends ou des litiges relatifs aux marchés publics

Le ministre de l'économie, de l'industrie et du numérique,

Vu le décret n° 2010-1525 du 8 décembre 2010 relatif aux comités consultatifs de règlement amiable des différends ou litiges relatifs aux marchés publics, notamment son article 3;

Vu la proposition du secrétaire général des ministères chargés des affaires sociales en date du 2 mars 2016,

Arrête :

Article 1^{er}

Sur proposition du secrétaire général des ministères chargés des affaires sociales, sont désignés pour siéger comme membres du comité consultatif national de règlement amiable des différends ou litiges relatifs aux marchés publics :

M. Sicart (Gilles), pôle qualité de la réglementation et du droit de l'Union européenne de la direction des affaires juridiques.

M. Sauvêtre (François), pôle qualité de la réglementation et du droit de l'Union européenne de la direction des affaires juridiques.

M. Braun (Thomas), bureau du contrôle juridique et du conseil.

Mme Larour (Marie-Noëlle), bureau des procédures de la commande publique au département des achats et du développement durable de la direction des finances, des achats et des services.

Article 2

Le directeur des affaires juridiques est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* de l'administration centrale des ministères économiques et financiers.

Fait à Paris, le 30 mars 2016.

Pour le ministre et par délégation :
Le directeur des affaires juridiques,
J. MAIA